



Est paru au Journal Officiel n° 114 du vendredi 17 mai l'arrêté fixant les nouveaux ratios d'avancement à la hors-classe pour les agrégés, certifiés, professeurs d'EPS et PLP.

 CES MESURES ONT ETE ANNONCEES AU SE-UNSA LE 13 MARS 2007 PAR LE MINISTRE.

ELLES FONT SUITE A DIFFERENTES INTERVENTIONS DU SE-UNSA SUR LA NECESSITE D'ACCROITRE LES POSSIBILITES D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE LA HORS-CLASSE DANS LE PREMIER COMME DANS LE SECOND DEGRE.

Le SE-UNSA, après avoir obtenu ces mesures, (le ministre n'avait envisagé que l'augmentation de la hors classe des agrégés) est intervenu à de nombreuses reprises pour obtenir la signature définitive des arrêtés suspendus par Bercy. C'est désormais chose faite !

RAPPEL DU DETAIL DES MESURES

➔ Les ratios de promotion à l'échelle de rémunération de la hors-classe passeront :

- pour les certifiés : de 4,23 à 5,37 % (1347 promotions supplémentaires)
- pour les agrégés : de 3,82 à 5,70 % (670 promotions supplémentaires)
- pour les professeurs de lycée professionnel : de 4,91 à 5,86 % (270 promotions supplémentaires)
- pour les professeurs d'EPS de 4,89 à 5,70 % (100 promotions supplémentaires)

Enseignant de l'UNSA,



Pour les CPE, les PE, les CE d'EPS et les PEGC: Le SE-UNSA a également demandé qu'ils bénéficient de mesures du même type mais n'a pu obtenir qu'un engagement d'étude pour chaque corps. Le SE-UNSA renouvelle sa revendication auprès du Ministre Darcos.

POUR L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Corps	Rappel Contingent 2006	Contingent 2007	Barème dernier promu
PEGC Hors classe	4	2	
PEGC Classe Except	150	107	220 (19/08/1947)
CE d'EPS Hors Classe	38	2	Deux derniers "Classe normale" promus
CE d'EPS Classe Except	25	24	150 (25/07/1950)
Professeurs d'EPS	36	42 (dont 3 pour le supérieur)	203,60
PLP	94	112	206,25
CPE	8	8	150 (30/05/1955)
Certifiés	254	334 (dont 9 pour le supérieur)	198,90 (22/01/1948)

Pour les Agrégés, le contingent national de promotions à la hors classe s'élève pour 2007 à 2074. La CAPN compétente se déroulera du 26 au 28 juin 2007.